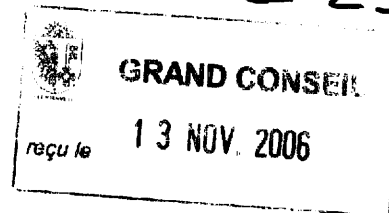


**ASI** - 36, av. du Cardinal Mermillod 1227 Carouge  
**SIT** - 16, rue des Chaudronniers CP 2387 1211 Genève 3  
**SSP** - 6, rue des Terreaux-du-Temple 1201 Genève  
**SYNA** - 24, rue Caroline CP 1512 1227 Carouge  
**UNIA** - 5, ch. Surinam – CP 228 – 1211 Genève 13



GRAND CONSEIL	
Expédié le: 13.11.2006	Session GC: 16-17.11.2006
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Objet: EMS	
Copie à:	

Grand Conseil  
A l'attention de  
M. Michel Halpérin, président  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3970  
1211 Genève 3

Genève, le 9 novembre 2006

### Concerne: Pétition du personnel des EMS

Monsieur le Président du Grand Conseil,

En avril dernier, le Conseil d'Etat annonçait un plan de 73 mesures d'économie. La mesure 49 aura des répercussions directes et dangereuses pour l'ensemble du secteur des EMS. En effet, cette mesure introduit un subventionnement bloqué sur 4 ans (à la hauteur de la subvention 2006, soit en forte baisse par rapport à 2005) qui de plus ne tient aucun compte de l'évolution prévue des mécanismes salariaux. De même cette mesure induit la fin de la dotation en personnel, laquelle assurait un taux minimum de couverture en soins. Ces deux éléments seront lourds de conséquences pour le personnel, notamment en termes de:

- augmentation de la charge de travail,
- diminution de postes,
- déqualification (engagement préférentiel de personnel non formé ou moins formé),
- risque de licenciement pour le personnel avec une certaine ancienneté,
- développement du bénévolat et déprofessionnalisation de certaines activités,
- accentuation de la privatisation des secteurs hors soins (cuisine, lingerie, etc.),
- pression sur les horaires.

Ces économies sur le dos du personnel auront nécessairement un coût en termes de prestations. Raison pour laquelle le Conseil d'Etat a supprimé l'utilisation de l'outil PLAISIR pour la dotation en personnel. L'application de cet outil garantissait un taux de couverture des soins minimum. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Les EMS ne pourront pas faire "aussi bien" avec toujours moins. Il est temps de donner à ce secteur des moyens en adéquation avec sa nécessité sociale. Les employés des EMS dénoncent les incidences du plan de mesure d'économie du Conseil d'Etat, particulièrement celles liées à la mesure 49, et déposeront le 16 novembre une pétition, laquelle réclame au Grand Conseil :

1. Une augmentation substantielle de la subvention aux EMS par rapport au projet de budget 2007 et l'utilisation d'un outil d'évaluation des besoins, de manière à garantir des effectifs en suffisance pour le maintien des prestations,
2. Une indexation automatique de la subvention à l'augmentation des charges induite par l'application des mécanismes salariaux.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous adressons, Monsieur le Président du Grand Conseil, nos salutations distinguées.

Brigitte Grillet, ASI

Julien Dubouchet, SIT

Joël Varone, SSP

Yves Mugny, SYNA

Jamshid Pouranpir, UNIA

P.O. Yves Mugny